



Le Label CELF

Certification des Établissements en Langue Française

À qui s'adresse le label CELF ?

Le label CELF s'adresse aux établissements à filière francophone qui souhaitent certifier la qualité du niveau de formation linguistique en français de leurs enseignants.

Que certifie le label CELF ?

Il certifie un niveau de langue intermédiaire en français des enseignants de disciplines non linguistiques (DNL) et un niveau de langue courant en français des enseignants de français.

Quelles sont les conditions d'attribution du label CELF ?

- ✓ 75 % des professeurs enseignant une ou plusieurs disciplines en français sont titulaires du DELF B1
- ✓ 75 % des professeurs de français sont titulaires du DELF B2
- ✓ Participation des enseignants titulaires du DELF à une formation pédagogique de 24h animée par un conseiller pédagogique de l'Institut français du Liban



Quels sont les avantages du label CELF ?

- ▶ Appartenir à un réseau de qualité
- ▶ Bénéficier gratuitement d'une offre de formation continue destinée aux enseignants, aux coordinateurs pédagogiques et aux chefs d'établissement
- ▶ Participer à un large choix d'activités et de projets d'environnement francophones destiné aux élèves
- ▶ Bénéficier de l'accompagnement de la coopération éducative dans la formation linguistique des professeurs de et en français

Quels sont les engagements contractuels des établissements après la labellisation ?

- Inscrire chaque année des personnels à au moins deux formations proposées par l'Institut français du Liban
- Inscrire les élèves à au moins deux activités d'environnement francophone proposées par l'Institut français du Liban
- Informer les élèves et leurs parents des modalités de l'examen du DELF junior
- Fournir à l'Institut français du Liban toute information utile en vue du renouvellement du label
- Afficher la plaque CELF au sein de l'établissement dans un lieu visible

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU LABEL

Une plaque CELF bilingue en français et en arabe est remise à l'établissement lors d'une cérémonie organisée dans l'établissement ou à l'Institut français du Liban.

L'établissement labellisé reçoit également le logo CELF à insérer dans ses documents de communication interne et externe.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature à la labellisation peut être retiré auprès de l'Institut français de votre région ou téléchargé sur le site web de l'Institut : www.institutfrancais-liban.com



Baalbeck 08 377 436 | Beyrouth 01 420 272
Deir El Qamar 05 510 016 | Jounieh 09 644 427
Nabatieh 07 762 744 | Saïda 07 720 192
Tripoli 06 442 590 | Tyr 03 998 225
Zahlé 08 802 803 | reseau.celf@if-liban.com

